

SPDIT-SICAF

LES RESOLUTIONS ADOPTEES

PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et les rapports des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2018 ainsi que les explications complémentaires fournies, approuve intégralement le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers concernant le même exercice et donne quitus entier, définitif et sans réserve au Conseil d'administration pour sa gestion au 31/12/2018.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants :

- *Monsieur Pierre CASTEL*
- *Monsieur Mohamed Ali BAKIR*
- *Monsieur Michel PALU*
- *Monsieur Mongi MAMI*
- *Monsieur Sélim RIAHI*

pour trois ans se terminant avec l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2021.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité absolue.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le montant des rémunérations des membres du Conseil d'Administration fixé à 8.000 dinars nets par Administrateur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le montant des rémunérations des membres du Comité Permanent d'Audit Interne fixé à 4.000 dinars nets par membre.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir comme suit les bénéfices de l'exercice 2018 :

RESULTAT NET AU 31/12/2018		<u>24 243 355,648</u>
Montant réinvesti affecté au compte Réserve à Régime Spécial		-900 000,000
RESULTAT DISPONIBLE		<u>23 343 355,648</u>
RESULTATS REPORTEES		3 122 412,968
	RELIQUAT 1	<u>26 465 768,616</u>
Montant de la Réserve à Régime Spécial affecté en report à nouveau devenu disponible		0,000
BENEFICES DISTRIBUABLES		<u>26 465 768,616</u>
DIVIDENDES 2018		16 800 000,000
	RELIQUAT 2	<u>9 665 768,616</u>
RESULTATS REPORTEES 2018		<u>9 665 768,616</u>

Soit un dividende de 0,600 dinar par action, ou 60% du nominal.
La mise en paiement s'effectuera à partir 25 avril 2019.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.